



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 29 - MARS 2015

SOMMAIRE

91-01 Préfecture de l'Essonne

CABINET

Arrêté N °2015076-0002 - ARRETE 2015- PREF- BSISR 224 du 17/03/2015 relatif

à la

composition du comité technique des services déconcentrés de la Police Nationale

du département de l'Essonne

.....

1



PREFECTURE ESSONNE

Arrêté n ° 2015076-0002

**signé par
le Préfet de l'Essonne**

le 17 Mars 2015

**91-01 Préfecture de l'Essonne
CABINET
BSISR**

ARRETE 2015- PREF- BSISR 224 du
17/03/2015 relatif à la composition du comité
technique des services déconcentrés de la
Police Nationale du département de l'Essonne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DU CABINET
DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

ARRETE 2015-PREF-BSISR- N° 224 du 17/03/2015
Relatif à la composition du Comité Technique des Services Déconcentrés
de la Police Nationale du département de l'Essonne

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police Nationale ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création des comités techniques des services déconcentrés de la police nationale ;

VU les résultats des élections organisées entre le 1er et le 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel au Comité Technique des Services Déconcentrés de la Police Nationale du département de l'Essonne ;

CONSIDERANT la lettre de démission de Mme Peggy GOSSELIN, représentante titulaire du personnel, datée du 10 mars 2015 ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au Comité Technique des Services Déconcentrés de la Police Nationale du département de l'Essonne :

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne,

M. Luc-Didier MAZOYER, Contrôleur Général, Directeur départemental de la Sécurité publique de l'Essonne.

ARTICLE 2 :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel titulaires et suppléants au Comité Technique des Services Déconcentrés de la Police Nationale du département de l'Essonne :

1 ° Au titre des organisations syndicales

Alliance Police nationale - SNAPATSI - Synergie Officiers - SICP

Membres titulaires :

M. Claude CARILLO
M. Christian TOUSSAINT DU WAST
M. Jérôme DRUARD
M. Franck DELARUE

Membres suppléants :

Mme Nathalie MICHEL
Mme Anita DABURON
M. Fouad BELHAJ
Mme Agnès MEDINA

**2 ° Au titre de la Fédération de syndicats du ministère de l'intérieur
(FSMI - Force ouvrière)**

Membres titulaires :

M. Frédéric DE OLIVEIRA
M. Stéphane VERANI
Mme Ida BASTIER
M. Alain LEVEY

Membres suppléants :

M. Olivier MICHELET
Mme Suzanne BERTHONNEAU
Mme Ludivine DUFLOS
M. Hervé FOURCADE

ARTICLE 3 :

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de l'Essonne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne.



Bernard SCHMELTZ